

Modification du 1^{er} juillet 2019

Chapitre 1 : Chimie/Hématologie/Immunologie

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1012.00	17.1	ABO/D antigène, contrôle selon le document de référence « Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients », version 7.0 du 01.02.2018 entré en vigueur le 01.02.2019 ²		H	B
1013.00	17.1	ABO, groupe sanguin et antigène D y compris exclusion d'un antigène D faible si Rhésus D négatif, selon le document de référence « Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients », version 7.0 du 01.02.2018 entré en vigueur le 01.02.2019 ³		H	B
1288.00	33	Erythrocytes, alloanticorps anti-, test de recherche selon le document de référence « Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients », version 7.0 du 01.02.2018 entré en vigueur le 01.02.2019 ⁴		H	B

¹ Pas publiée dans le RO.

² Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

³ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

⁴ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1653.00	27	Rhésus, phénotype selon le document de référence « Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients », version 7.0 du 01.02.2018 entré en vigueur le 01.02.2019 ⁵		H	B
1744.00	27	Test de compatibilité par test croisé, selon le document de référence « Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients », version 7.0 du 01.02.2018 entré en vigueur le 01.02.2019 ⁶ , par concentré érythrocytaire		H	B
1745.00	7.2	Test de compatibilité : type and screen, contrôle AB/D selon le document de référence « Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients », version 7.0 du 01.02.2018 entré en vigueur le 01.02.2019 ⁷ , par concentré érythrocytaire		H	B

⁵ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

⁶ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

⁷ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1774.00	54	Peptide bêta-amyloïde 1-42 (Aβ42) dans le liquide céphalorachidien	<ul style="list-style-type: none"> - Pour exclure une maladie d'Alzheimer chez les patients présentant un MCI (Mild Cognitive Impairment) et pour le diagnostic différentiel de patients chez lesquels on suspecte une maladie d'Alzheimer ou d'autres affections cognitives, et chez lesquels le diagnostic de maladie d'Alzheimer ne peut être consolidé ou exclu sur la base de critères de diagnostic clinique et d'imagerie structurelle - Prescription des analyses uniquement par des médecins spécialistes avec une formation postgraduée reconnue en psychiatrie et psychothérapie, neurologie ou médecine interne générale au bénéfice d'une formation approfondie en gériatrie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11) - Le mini-mental state examination (MMSE) doit être d'au moins 10 points - L'analyse ne doit pas être précédée d'un examen TEP, SPECT ou FDG-TEP - Le laboratoire doit participer plusieurs fois par an à des contrôles de qualité externes 	C	S

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1775.00	54	Protéine Tau totale (T-tau) dans le liquide céphalorachidien	<ul style="list-style-type: none"> - Pour exclure une maladie d'Alzheimer chez les patients présentant un MCI (Mild Cognitive Impairment) et pour le diagnostic différentiel de patients chez lesquels on suspecte une maladie d'Alzheimer ou d'autres affections cognitives, et chez lesquels le diagnostic de maladie d'Alzheimer ne peut être consolidé ou exclu sur la base de critères de diagnostic clinique et d'imagerie structurale - Prescription des analyses uniquement par des médecins spécialistes avec une formation postgraduée reconnue en psychiatrie et psychothérapie, neurologie ou médecine interne générale au bénéfice d'une formation approfondie en gériatrie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11) - Le mini-mental state examination (MMSE) doit être d'au moins 10 points - L'analyse ne doit pas être précédée d'un examen TEP, SPECT ou FDG-TEP - Le laboratoire doit participer plusieurs fois par an à des contrôles de qualité externes 	C	S

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1776.00	54	Protéine Tau hyperphosphorylée (P-tau) dans le liquide céphalorachidien	<ul style="list-style-type: none"> - Pour exclure une maladie d'Alzheimer chez les patients présentant un MCI (Mild Cognitive Impairment) et pour le diagnostic différentiel de patients chez lesquels on suspecte une maladie d'Alzheimer ou d'autres affections cognitives, et chez lesquels le diagnostic de maladie d'Alzheimer ne peut être consolidé ou exclu sur la base de critères de diagnostic clinique et d'imagerie structurale - Prescription des analyses uniquement par des médecins spécialistes avec une formation postgraduée reconnue en psychiatrie et psychothérapie, neurologie ou médecine interne générale au bénéfice d'une formation approfondie en gériatrie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11) - Le mini-mental state examination (MMSE) doit être d'au moins 10 points - L'analyse ne doit pas être précédée d'un examen TEP, SPECT ou FDG-TEP - Le laboratoire doit participer plusieurs fois par an à des contrôles de qualité externes 	C	S
1777.00	160	Soluble fms-like Tyrosinkinase-1-Receptor / Placental Growth Factor Ratio (sFlt-1 / PlGF)	<ul style="list-style-type: none"> - À partir de la 20^e semaine de grossesse - En cas de suspicion de pré-éclampsie et pour le suivi d'une pré-éclampsie avérée - Pas pour le screening des femmes enceintes asymptomatiques - Prescription des analyses uniquement par des médecins spécialistes avec une formation postgraduée reconnue en gynécologie et obstétrique selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11) - Le laboratoire doit participer plusieurs fois par an à des contrôles de qualité externes 	C	S

Chapitre 2 : Génétique

2.2.1.2 Cytogénétique tumorale

No. pos.	NP	Dénomination (Cytogénétique tumorale)	Limitation	DL
2012.00	300 290	Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour cellules analysées supplémentaires, 5 métaphases caryotypées ou 10 métaphases analysées		G

Chapitre 3: Microbiologie

No. pos.	NP	Dénomination (Virologie)	Limitation	DL	GA
3093.00	610	HIV, résistance aux antirétroviraux: analyse, y compris aide à l'interprétation	<p>Indication et réalisation selon les "2006 European HIV Drug Resistance Guidelines" (http://www.rega.kuleuven.be).</p> <p>Indication et réalisation selon : « Human Immunodeficiency Virus Drug Resistance : 2018 Recommendations of the International Antiviral Society–USA Panel » (Günthard and al. Clin Infect Dis. 2019 Jan 7;68(2):177-187)⁸</p> <p>Dans les laboratoires suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Université de Bâle, Institut de Microbiologie médicale 2. HUG, Laboratoire Central de Virologie 3. CHUV, Dép. de médecine de laboratoire, Service d'immunologie et d'allergie 4. Université de Zurich, Centre national des rétrovirus 	IM	S

⁸ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

Chapitre 5 : Annexes à la liste des analyses

5.1.2.3 Analyses pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54, al. 1, let. b OAMal et pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54, al. 1, let. c en liaison avec art. 54 al 2 OAMal

No. pos.	NP	Dénomination (Laboratoires d'hôpitaux)	Limitation	DL
1012.00	17.1	ABO/D antigène, contrôle selon le document de référence « Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients », version 7.0 du 01.02.2018 entré en vigueur le 01.02.2019 ⁹		H
1288.00	33	Erythrocytes, alloanticorps anti-, test de recherche selon le document de référence « Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients », version 7.0 du 01.02.2018 entré en vigueur le 01.02.2019 ¹⁰		H
1744.00	27	Test de compatibilité par test croisé, selon le document de référence « Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients », version 7.0 du 01.02.2018 entré en vigueur le 01.02.2019 ¹¹ , par concentrate érythrocytaire		H

⁹ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

¹⁰ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

¹¹ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

5.1.3.2.6 Liste élargie pour Hématologie et oncologie médicale

No. pos.	NP	Dénomination (Hématologie et oncologie médicale)	Limitation	DL
1012.00	17.1	AB0/D antigène, contrôle selon le document de référence « Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients », version 7.0 du 01.02.2018 entré en vigueur le 01.02.2019 ¹²		H
1013.00	17.1	AB0, groupe sanguin et antigène D y compris exclusion d'un antigène D faible si Rhésus D négatif, selon le document de référence « Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients », version 7.0 du 01.02.2018 entré en vigueur le 01.02.2019 ¹³		H
1288.00	33	Erythrocytes, alloanticorps anti-, test de recherche selon le document de référence « Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients », version 7.0 du 01.02.2018 entré en vigueur le 01.02.2019 ¹⁴		H
1653.00	27	Rhésus, phénotype selon le document de référence « Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients », version 7.0 du 01.02.2018 entré en vigueur le 01.02.2019 ¹⁵		H

¹² Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

¹³ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

¹⁴ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

¹⁵ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

5.3 Annexe C : Analyses prescrites par des sages-femmes (art. 62, al. 1, let. c, OAMal)

No. pos.	NP	Dénomination (Sages-femmes)	Limitation	DL
1013.00	17.1	ABO, groupe sanguin et antigène D y compris exclusion d'un antigène D faible si Rhésus D négatif, selon le document de référence « Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients », version 7.0 du 01.02.2018 entré en vigueur le 01.02.2019 ¹⁶		H
1288.00	33	Erythrocytes, alloanticorps anti-, test de recherche selon le document de référence « Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients », version 7.0 du 01.02.2018 entré en vigueur le 01.02.2019 ¹⁷		H

¹⁶ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

¹⁷ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : www.bag.admin.ch/ref

Analyses tracées du chapitre 1 (Chimie/Hématologie/Immunologie)

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1318.00	43	Fibrinogène, en tant que protéine totalement coagulable	Valable jusqu'au 30.06.2019	H	S